

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DU 58 Opération de requalification de la rue Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e) – Avenant à la convention avec l'association Droits & Habitats (anciennement Comité Actions Logement) pour sa relocalisation au 25 rue de la Charbonnière dans le cadre de l'opération d'aménagement.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-1;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération en date des, 1, 2, 3 et 4 octobre 2019, attribuant une subvention d'investissement de 146 260 euros à l'association « Droits & Habitats », à l'époque dénommée « Comité Actions Logements » et autorisant Madame la Maire à signer une convention avec cet organisme ;

Vu la convention de subvention d'équipement du 7 novembre 2019 ;

Vu le projet en délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'augmenter le montant de la subvention d'investissement accordée à l'association « Droits & Habitats », et de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec cet organisme à cet effet ;

Vu le projet d'avenant à la convention du 7 novembre 2019, ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 6 avril 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Droits & Habitats, dont le siège est situé Maison des associations - Boîte n°29, 15 passage Ramey, 75018 Paris, un avenant à la convention du 7 novembre 2019 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Le montant de la subvention d'investissement attribuée à l'association Droits & Habitats (SIMPA - dossier 2019_09641) est augmenté de 7 436,13 € TTC euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO